

# Chronique



MRC ABITIBI-OUEST

# PRÉVENTION

NOVEMBRE 2014

## Appareils de chauffage

### Pour tous les appareils de chauffage d'appoint

La technologie a beaucoup évolué. Les nouveaux appareils de chauffage d'appoint sont beaucoup plus sécuritaires et efficaces. Il est peut-être temps de remplacer votre vieille chaufferette par une neuve et de vérifier vos connaissances sur la sécurité liée à l'utilisation de ces appareils.

### Une zone de dégagement

- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage ;
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage ;
- Maintenez une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que meubles, papiers, tentures ou draperies.

### Un appareil sous surveillance

- Ne laissez pas un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance ;
- Fermez l'appareil si vous quittez la maison ou si vous allez au lit ;
- Gardez l'appareil hors de portée des enfants ;
- N'oubliez pas que les chaufferettes d'appoint sont conçues pour un usage temporaire.

### Pour les appareils de chauffage électrique

- Assurez-vous que la chaufferette électrique porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC ;
- Les appareils de chauffage d'appoint doivent être munis :
  - d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe et d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse ;
- Utilisez le calibre de fusible approprié.

David Goulet  
Coordonnateur en sécurité incendie  
MRC d'Abitibi-Ouest



SOURCE :

➤ MINISTÈRE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE